

Paris, le lundi 7 avril 2008

**Circulaire** : 018-08

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : Actualisation des pensions différentielles à servir

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 24 décembre 1993 ayant consacré l'intégration des personnels dans les régimes Arrco et Agirc, vous avez été amené à remettre à vos agents la notification des droits à retraite constitués au 31 décembre 1993.

Je vous informe que le taux d'actualisation des prestations différentielles à servir s'établit à 1,46 % au 1er avril 2008.

Vous trouverez ci-joint, une notice d'information mise à jour que je vous invite à distribuer aux personnels inscrits à l'effectif d'un organisme au 31 décembre 1993, et actuellement en activité ou en invalidité.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe RENARD  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- Modalité de liquidation,